

Brevet Fédéral 150Kms CASTANET

Départ le 16/03/2014 salle de VIC – CASTANET TOLOSAN

Délai : 9h15

Heure départ = 8:00

Kms
150

Localités	D i s t .	C u m u l	Routes	Remarques	ouvert	Fermé
Castanet – Salle de VIC	0	0		Contrôle Départ	8:00	9:00
X D79-Rue Cavalié	1	1	D79	a gauche		
X Chemin écluse Vic – D813	1	2	Rue Cavalié	Puis chemin écluse de vic		
Pompertuzat – XD813-D94	1,5	3,5	D813			
Deyme	1,5	5	D94, D74	Droite / Gauche au feu puis vers Deyme		
XD74-D24	2,5	7,5	D74	a gauche		
Montbrun Lauragais	1	8,5	D24			
X D24F-D31	3	11,5	D24, D24F	a droite vers Nailloux, Saint Léon		
X D31-D19	4,5	16	D31	en haut de la butte à gauche		
Nailloux	8	24	D19	traverser Nailloux		
Montgeard	2,5	26,5	D19	traverser Montgeard		
XD19-D43h	0,5	27	D19	a droite vers Gibel		
XD43h-D43	6	33	D43h	Proximité de Gibel, a gauche		
XD43-D16	0,5	33,5	D43	a droite vers Mazères		
Mazères	7,5	41	D16, D14	traverser Mazères		
XD611-VC	0,5	41,5	D11, D611			
XVC-D414	7,5	49	VC	En face – Proximité de Montaut		
XVC-D30	0,5	49,5	VC	En face – Proximité de Villeneuve de P.		
Villeneuve de Paréage	4	53,5	VC			
XVC-D29	0,5	54	VC			
La Tour du Crieu	5	59	D29	Contrôle : Bar, Boulangerie / Photo	9:44	11:57
Saint Amadou	7	66	D129	sur la place St Amat, prendre a gauche		
XD30-D306	1	67	D30	a droite		
Saint Felix de Tournegat	4	71	D306,VC,D306,VC			
Nabouly-Haut	7,5	78,5	VC			
XVC-D25	3	81,5	VC	Proximité de Plaigne à droite		
XD25-D625	1	82,5	D25	a gauche		
Mayreville	10	92,5	D25, D625, D517			
Payra sur l'Hers	5,5	98	D517			
XD517-D624	2,5	100,5	D517	a droite Villeneuve la C., Castelnaudary		
XD624-D415	2	102,5	D624	a gauche vers Cumiès		
XD415-VC	1	103,5	D415	a droite vers le relais télécom		
Mas Saint Puelles	3,5	107	VC	Contrôle : Bar, Boulangerie / Photo	11:09	14:46
Molleville	5	112	D33			
Renneville	12,5	124,5	D517, D43j, D72h, D72			
XD72-Piste Canal	1,5	126	D72	Passer le pont puis a gauche vers Gardouch		
Gardouch	3	129	Piste Canal			
Roquette en Serny	6	135	Piste Canal			
Ayguevives	0,5	135,5	Piste Canal			
Montgiscard	6	141,5	Piste Canal			
Pompertuzat	6	147,5	Piste Canal			
Ecluse de Vic	2	149,5	Piste Canal			
X Piste – D79	0,2	149,7	Piste Canal	a droite		
Castanet – Salle de VIC	1	150,7	D79	Contrôle Arrivée	12:25	17:18

Nous recommandons aux participants de respecter le code de la route.

Chaque participant doit se conformer au règlement du brevet. Si vous ne le connaissez pas, demandez nous en une copie.
 En cas d'urgence, selon l'endroit ou vous vous trouvez appeler les secours au 18 ou 112 ou le Centre Médical Louis DELHERM (Castanet) au 05 62 71 71 71.
 Pour toute autre information contacter : 06 08 26 98 31.

REGLEMENT BREVET CYCLOTOURISTE

ART.1 – Placée sous l'égide de la FFCT, ce brevet est ouvert à tous les cyclotouristes appartenant ou non à un club affilié ou non à la F.F.C.T. Une autorisation parentale sera exigée pour les participants mineurs de moins de 18 ans, non affiliés à un club de cyclotourisme et non accompagnés.

ART.2 – L'inscription est fixée à 3€ pour les licenciés FFCT sur présentation de la licence en cours de validité. L'inscription est gratuite pour les jeunes licenciés FFCT de moins de 18ans.

Pour les adhérents des autres fédérations et les non affiliés, la participation aux frais d'organisation est fixée à 5€.

ART.3 – Le départ et l'arrivée auront lieu Salle de VIC (proximité église de VIC) à Castanet-Tolosan. Les inscriptions seront enregistrées sur place de 8h à 9h. Chaque participant recevra une feuille de route comportant le présent règlement et la fiche de parcours. Le circuit du brevet n'est pas fléché.

ART.4 – Le contrôle d'arrivée restera ouvert jusqu'à 17h15 pour accueillir les derniers participants.

ART.5 – Un ravitaillement est prévu au départ pour les participants. De même, les participants trouveront des rafraîchissements à l'arrivée.

ART.6 – Chaque participant sera en excursion personnelle ; il respectera le code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux en vigueur et les consignes particulières qui pourront être données par l'organisateur. La plus grande prudence est recommandée dans la traversée des agglomérations et aux intersections.

ART. 7 – Cette randonnée n'est pas une compétition : toute publication de temps ou de classement basé sur le temps est interdite.

ART. 8 – Les machines de tout type sont admises à condition qu'elles soient mues par la seule force musculaire et équipées de tous les dispositifs prescrits par le code de la route.

ART.9 – Le club organisateur décline toute responsabilité pour les accidents corporels ou matériels pouvant survenir au cours de la randonnée tant aux participants qu'aux tiers.

ART.10 – **LE PORT DU CASQUE EST FORTEMENT RECOMMANDE.**

ART.11 – Le fait de participer au brevet fédéral 150kms organisé par le Cyclo Club Castanéen entraîne l'entière acceptation du présent règlement et engage la responsabilité du participant qui se reconnaît physiquement apte à y participer.

Les organisateurs vous invitent à une randonnée qui exclut tout esprit de compétition. L'objectif premier est la convivialité et la découverte de la nature; elle mérite votre respect. On s'abstiendra donc de la souiller par des détritus ou emballages qui, en l'absence de poubelles, trouveront provisoirement place dans vos poches.

Numéros à contacter en cas d'urgence :

SAMU : 15 ou 112

POMPIERS : 18

GENDARMERIE : 17

Organisateur : 06 08 26 98 31

N°OUBLIEZ PAS VOTRE LICENCE

PARCOURS CYCLOTOURISTE non fléché



BREVET FEDERAL

150kms

CASTANET TOLOSAN

Salle de VIC

Dimanche 16 Mars 2014

